

# Commune de CHAZELLES SUR LAVIEU

Compte rendu du conseil municipal du 17/07/2015 à 20h

Absente non excusée : SETA Jacqueline

Le précédent compte rendu du conseil municipal est validé à l'unanimité.

## 1/Point sur les travaux

Les travaux ont pris une quinzaine de jours de retard. Celui-ci est principalement dû au sous-sol rocheux ainsi qu'à l'étroitesse des rues du bourg (principalement l'impasse vers la croix en fer). Ce retard ne devrait pas impacter le délais de livraison final. En effet, les travaux de voiries pourront commencer comme prévu vers l'entrée du bourg sans être gênés par les travaux du centre bourg.

Un problème est soulevé quand à la traversée du bourg les week-ends (service de secours par exemple), un effort sera demandé à la société lors de la prochaine réunion de chantier. Le problème de propreté sera également abordé (de nombreux détritrus traînent à droite, à gauche : reste de canalisation, liens métalliques, chute de PVC, ...)

## 2/Plan local d'urbanisme intercommunal

Le transfert de compétence du PLU a été acté par le bureau de la communauté d'agglomération. Celui-ci doit à présent être validé par les communes afin qu'il soit opérationnel.

4 Pour, 2 Contre et 4 Abstention

## 3/Location de l'appartement au dessus de la salle de la cheminée

L'appartement est loué par un jeune couple.

## 4/Question divers

1-Une commission composé de Christiane, Patricia, Jean Claude et Rémi va se réunir le vendredi 11 Septembre à 20h pour élaborer le bulletin municipal de fin d'année

2-Nous sommes en alerte canicule Niveau 1 avec interdiction d'arrosage de 10h à 18h

3-Le CDG42 va nous mettre en relation avec une candidate pour le poste de secrétaire de mairie

4-La réfection de la voirie pour 2016 concernera un second tronçon de la route de fortunière ainsi qu'un tronçon à la sortie du MAS direction Vioville

5-Quelques problèmes de manque de courtoisie apparaissent au niveau du parking de l'entrée du bourg très fréquenté en cette période.

Il est donc demandé à tous de faire un effort afin de ne pas stationner des véhicules inutilisés ou rarement utilisés. Ceux-ci doivent être stationné chez les propriétaires.

Il est également rappelé que le parking n'est pas un atelier de mécanique à ciel ouvert, il est donc interdit d'y pratiquer des réparations mécaniques.

La séance est levée à 22 h 30

Prochain conseil le 28 Août à 20h